

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>FastCast™ Part B</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Polyol, résine d'uréthane, composant « B », résine d'uréthane contenant un solvant
<b>Usage recommandé</b>	Moulage d'un composant d'uréthane.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Environmental Technology, Inc.
<b>Adresse</b>	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537, USA.
<b>Numéro de téléphone</b>	001 707-443-9323
<b>E-mail</b>	eti@eti-usa.com
<b>Personne-ressource</b>	Directeur technique
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (Système nerveux central)
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lavez vigoureusement après manipulation.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

<b>Stockage</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Poly(oxyalkylène) polyéther à terminaison hydroxyle		9082-00-2	30-60
Ethylènediamine, propoxylée		25214-63-5	15-40
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds		64742-94-5	10-30
SOLVANT STODDART		8052-41-3	0-20

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Assurer l'accès à une douche oculaire. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Extincteurs à poudre chimique comme le monophosphate d'ammonium, le sulfate de potassium, le chlorure de potassium. En outre, dioxyde de carbone, mousse à grand foisonnement (protéinique), pulvérisation d'eau pour de grands incendies.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone (COx). Oxydes d'azote (NOx). Fragments aliphatiques. Ammoniac.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées. Ne pas diriger un jet d'eau concentré ou une mousse dans des bassins chauds et brûlants; ceci pourrait causer un moussage et augmenter l'intensité de l'incendie. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Si on soupçonne une contamination par des isocyanates, ne pas refermer de manière étanche le récipient en raison d'une rupture possible à la suite d'une accumulation de pression. Toujours ventiler lentement le récipient lors de son ouverture pour libérer toute accumulation de pression.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker la matière entre 65°F. (18°C.) et 75°F. (24°C.). Entreposer loin de la chaleur, de la lumière et de l'humidité. Durée de conservation 6 mois. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	

### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	572 mg/m3	
		100 ppm	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	STEL	580 mg/m3	
	TWA	290 mg/m3	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	TWA	1590 mg/m3
		400 ppm
STODDARD SOLVENT (CAS 8052-41-3)	TWA	525 mg/m3
		100 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Écran facial.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

### Autre

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

### Protection respiratoire

Ce produit n'a démontré aucun effet observable à la température ambiante. Toutefois, il est fortement recommandé de porter un respirateur à épuration d'air doté de cartouches avec filtre contre les vapeurs organiques. En outre, dans toute application par pulvérisation, une source d'adduction d'air doit être fournie.

### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide visqueux.

**Couleur** Transparent à jaune pâle.

**Odeur** Aromatique.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** < -25 °C (< -13 °F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Se décompose.

**Point d'éclair** > 93.3 °C (> 200.0 °F) Cleveland coupelle ouverte

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Sans objet.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** Non disponible.

**Densité de vapeur** > 1 (air =1).

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Légèrement soluble.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Non disponible.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

## Autres informations

Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Stable dans des conditions normales. Ce produit est hygroscopique. Les récipients doivent être fermés de manière étanche pour empêcher une contamination par l'humidité. Ne pas exposer à des températures élevées pour quelque durée que ce soit, car il peut se former des aldéhydes.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter tout contact avec des isocyanates ou d'autres substances qui réagissent avec des groupes hydroxyle. Éviter la chaleur. Humidité.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Eau.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut causer une pneumonie chimique grave. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut provoquer somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.28 mg/l, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	La classification n'est pas possible en raison d'un manque de données.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	

## Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Solvant naphta (pétrole), aromatiques lourds (CAS 64742-94-5)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

SOLVANT STODDART (CAS 8052-41-3)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

### Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration

L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut causer une pneumonie chimique grave.

### Effets chroniques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Ce produit n'a pas été testé pour ses effets sur l'environnement. Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

### Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

SOLVANT STODDART (CAS 8052-41-3)

3.16 - 7.15

### Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

### Autres effets nocifs

Aucuns connus.

## 13. Données sur l'élimination

### Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

### Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

### Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

### Emballages contaminés

Comme les contenants vides peuvent contenir un résidu du produit, se conformer aux avertissements de l'étiquette, même une fois le contenant vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Indéterminé.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

## Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

## Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Sans objet.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	13-Juillet-2016
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Environmental Technology, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.